QUESTION ÉCRITE P-2158/03 posée par Danielle Darras (PSE) à la Commission

Objet: Sous-traitance, fonds européens et Isbergue

L'auteur de la présente question a pris bonne note de la réponse que Madame Diamantopoulou, au nom de la Commission (6 juin 2003), a faite à sa question P-1696/03¹, mais souhaiterait repréciser cette dernière et savoir si la Commission peut s'opposer à la restructuration envisagée sur le site d'Isbergue dans le cas où des fonds européens sont reçus soit par Arcelor, soit par les entreprises auprès desquelles Arcelor sous-traite.

¹ JO C

501659.FR PE 333.266